

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017

Conseil Général de la Commune de Donneloye

Le Président Gilbert Gavillet prend la parole pour informer qu'avant le Conseil nous aurons une présentation de l'Entraide familiale de la Menthue, par Mme Karine Michoud, Présidente.

Mme Michoud qui fait partie du comité de l'Entraide familiale de la Menthue depuis 6 ans et qui en est Présidente depuis un peu plus d'une année remercie la Municipalité et le bureau du Conseil de lui permettre de présenter l'activité de l'Entraide soit : les transports accompagnés bénévoles ainsi que l'organisation de l'Association, dépendant de « Bénévolat Vaud » (Entraide Familiale Vaudoise).

L'Entraide Familiale Vaudoise s'est constituée en 1967, avec comme but de veiller au bien-être de la famille. Dans les années 1980, 44 sections régionales offrent leurs services aux familles et soutiennent le maintien à domicile pour les seniors. Dès 1990, mise en place du CMS dans tout le canton.

Aujourd'hui il reste 29 sections actives dans le canton de Vaud et toutes ont gardé le même but initial.

Mme Michoud présente le comité actuel. En 2016, le comité a acheté un ordinateur portable et un logiciel, paramétré selon les besoins et attentes de chacun des membres. En 2017 le comité a acheté un 2^{ème} portable avec le même programme, pour que la nouvelle caissière puisse travailler en binôme avec la coordinatrice, depuis chez elle.

En 2018, la section de la Menthue aimerait faire de nouvelles plaques magnétiques.

L'Entraide familiale dispose d'un journal qui paraît 5 fois par année.

120 activités sont proposées par les 29 sections, selon le besoin de chacune d'elles.

La section de la Menthue est principalement axée sur les transports accompagnés bénévoles dont les chauffeurs proviennent tous de la région.

Mme Michoud présente une affiche qui résume l'activité de l'entraide familiale de la Menthue en demandant à la Municipalité de bien vouloir l'afficher dans les villages.

Elle remercie l'assemblée pour son attention.

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance

La secrétaire procède à l'appel.

51 personnes sont présentes, 14 excusées et 6 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 21.06.2017

Le PV contient une erreur que Gilbert Gavillet nous communique :

Au point no 6, il est mentionné avec erreur que de nouvelles poubelles à crottes de chiens seront installées à plusieurs endroits, en accord avec les propriétaires de chiens. Il s'agit plutôt des propriétaires des terrains.

Le PV est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Mme et MM. Marika Fontes, Jean-François Jaquier, Jean-François Deriaz et André Bezençon demandent à être assermentés

Le Conseil compte désormais 71 membres

5. Communications du Président du Conseil Général

Le Président, Gilbert Gavillet informe que tout se passe bien et qu'il n'a pas de communication à faire.

6. Communications de la Municipalité

Mme Lise Courvoisier, Syndique, remercie les personnes présentent. Elle présente le nouveau Municipal M. Benoît Reymondin. Elle remercie M. Pierre Billaud pour son mandat de Municipal durant 11 ans. Elle excuse M. Jean-Gabriel Florio, Municipal, absent ce soir.

Mme Sylviane Chabloz informe que la pétition concernant la fermeture de l'école de Donneloye a récolté 1029 signatures. La lettre a été envoyée à l'ASIRE et à Mme Cesla Amarelle. On attend la suite...

M. Jean-Michel Pache informe qu'il y a un problème avec un collecteur qui est régulièrement bouché, sur le ruisseau de Pra Long à Prahins, à l'extrémité de la parcelle sur la route de Molondin,

La Municipalité a discuté avec les personnes de la DGEO, M. Olivier Stauffer, de IDEX, ainsi qu'avec le garde forestier et M. Roger Vallon propriétaire de la parcelle. Il a été décidé de procéder à la renaturation de ce tronçon de ruisseau, sur environ 80m, en forêt. Il est prévu d'enlever le collecteur et de faire un ruisseau, à ciel ouvert dans la forêt, et en lisière. Procédure simple, mais nécessitant tout de même une mise à l'enquête.

Sur Les anciennes cartes il y avait un vallon, comblé au remaniement parcellaire dans les années 1970. Il y avait à ce moment-là un ruisseau, il serait donc possible que l'eau vienne de là. Il y a des sources dans le talus qui vont être captées. Comme il s'agit d'une renaturation, nous bénéficierions d'un subside à hauteur de 95% entre la Confédération et le Canton.

Autre problème d'eau au ruisseau à Donneloye vers la Step. Suite aux orages du 31 mai, une quantité de terre, de gravier et de branches très importante, a été charriée dans le ruisseau au fond du parc entre chez Gilbert Gavillet et chez Jean-Michel Pache et qui passe à côté de la Step.

La première mesure était de vider le décanteur près de la Step car l'eau passait

par-dessus et partait dans une parcelle de M. Ferrot.

La Municipalité s'est approchée du Voyer des eaux, M. Marc Miéville, du garde forestier et de l'inspecteur forestier puisque ce ruisseau à une berge boisée.

Il a été décidé de procéder à la pose de 11 seuils sur une distance de 40 m, soit des rondins en bois mis en travers, et en même temps de consolider la berge avec des gabions, afin d'assurer le terrain du dessus où se trouve la Step.

Ce projet est subventionné à 63% par le Service des Eaux, mais il en coûtera environ CHF 7'000.00 à la Commune.

M. Pache informe que le 17 novembre, il a été procédé dans le cadre PGA à un relevé des lisières de forêts.

Ce relevé devait se faire où il y avait des zones à bâtir, des zones industrielles, des zones artisanales ou des zones d'utilité publique et non pas toutes les lisières de la Commune. La Municipalité a eu des mauvaises surprises : de la terre, des branches de jardins, de tailles de jardin, de compost, etc... déchets trouvés entre les maisons et le bord de la forêt. Ceci n'est pas acceptable. Les déchetteries sont équipées pour recevoir tous ces déchets et nous devons avoir un minimum de respect pour ces lisières. La Municipalité compte sur nous tous pour que ceci se ne reproduise pas.

M. Jean-Michel Pache rappelle que des visites de forêts auront lieu le samedi 5 mai. Visites de trois ou quatre chantiers, gérées par le garde forestier qui décidera ce que l'on ira voir (plantation, exploitation d'une zone). La population recevra une invitation.

La passerelle sur le Lombrax - ruisseau entre Bioley-Magnoux et Donneloye - était dans un état désespérant et dangereux. D'entente avec la Commune de Bioley-Magnoux, cette passerelle a été refaite par l'équipe du garde forestier.

Concernant la place de jeu de Gossens, le temps a passé, le chantier n'était pas facile à mener. Il a fallu discuter avec les propriétaires des villas en dessus. A ce jour, seule une partie de la place de jeu est ouverte, l'autre partie, en terre est fermée. Au printemps dès que possible des rouleaux de gazon seront posés ou du gazon sera semé sur cette partie, puis une table sera posée. Une cérémonie d'inauguration aura lieu ensuite.

Le chemin des Granges de Gossens va être fermé durant les relâches du 19 au 23 février 2018. Il y a plus de 200 m³ de bois à exploiter à cause du bostryche et appartenant à un privé. Afin de sécuriser le chantier pour les ouvriers, les bûcherons et la circulation, la route sera fermée une semaine. Il est toutefois possible que la semaine d'avant et celle d'après il y ait des travaux forestiers et que la route soit fermée aussi, ponctuellement par quart d'heure environ. Toutes les dispositions seront prises pour informer la population.

Café-Restaurant : une chose est sûre, malgré les difficultés, la Municipalité a toujours la volonté de maintenir un café Restaurant à Donneloye et de créer un local d'épicerie.

A l'heure actuelle la Municipalité ne peut rien dire. Le retrait du boulanger a bloqué le projet. Ce dernier doit donc être réfléchi et revu.

A ce jour il y a une nouvelle direction, mais pas de projet. La Municipalité espère pouvoir nous donner des informations au printemps.

7. Désignation d'un délégué à l'Association d'Amenée d'Eau de la Menthue.

M. Reymondin était actif dans cette commission ; en devenant Municipal, il est contraint de démissionner du Conseil.

Mme Sandrine Tolivia de Donneloye se propose. M. Jean-Paul Lecoq aussi, mais comme ce dernier a d'autres fonctions, il laisse sa place à Mme Tolivia.

Mme Tolivia est élue à l'Association de l'Amenée d'Eau de la Menthue.

8. Commission de Gestion et des Finances.

M. Reymondin doit aussi être remplacé en tant que suppléant de la Commission de Gestion et des Finances.

M. Michael Berger se propose.

M. Michael Berger est élu comme suppléant à la Commission de Gestion et des Finances

9. Préavis no 08/2017 budget

Lise Courvoisier, Syndique, présente le budget.

Le Président M. Gavillet passe la parole à M. Cédric Petter, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission de Finances et de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Jean-François Jaquier de Prahins trouve que le montant de CHF 70'000.00, à charge de la Commune, pour renaturer 80 m du ruisseau du Flonzel est excessif.

Lise Courvoisier répond que pour la Commune il en coûtera CHF 3'500.00.

Jean-Michel Pache informe qu'il s'agit là de la somme totale qui comprend aussi le recaptage de certaines sources et qu'une partie de forêt est à revoir. Nous avons la chance de profiter de l'enveloppe de la DGEO.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. D'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2018 :

Charges	CHF	2'860'455.-
Revenus	CHF	2'570'700.-
Excédent des charges	CHF	289'755.-

Vote : Oui : 52
 Non : aucun
 Abstentions : 2

Le préavis municipal No 08/2017 est accepté.

10. Interventions individuelles et divers :

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande si à ce jour, la Municipalité pense raser le bâtiment du Café-Restaurant, ou le transformer.

Concernant les écoles, M. Ferrot est déçu et écoeuré de la prochaine fermeture des classes de Donneloye, notamment par rapport aux deux crédits voté par l'ASIRE lors de son assemblée du mois d'août 2017 pour l'extension du collège de Court Champ à Echallens et un pour l'extension du collège de Villars-le-Terroir, ceci étant certainement dû à l'augmentation de la population scolaire mais aussi à la fermeture des collèges périphériques, dont celui de Donneloye. Est-ce que la Commune et la Municipalité de Donneloye cautionnent ces crédits et dans le cas contraire, comment ont-ils été combattus lors de ces assemblées ?

Jean-Michel Pache répond à la première question en informant qu'à ce jour la Municipalité est incapable de nous donner des précisions. Un nouveau bail a été signé jusqu'au 31 juillet 2018, avec le cuisinier de Mme Tarin, M. Kalbe, avec possibilité de rallonge. Toutes les options sont ouvertes et même plus que dans le précédent projet.

Mme Sylviane Chabloz répond à la deuxième question en disant que les Ecoles d'Echallens n'auront plus accès aux locaux du château, donc elles sont tenues de trouver de nouveaux emplacements pour remplacer ces structures. Mme Chabloz souligne que les enfants scolarisés à Donneloye ne vont pas ni à Echallens, ni à Villars-le-Terroir, mais à Thierrens ou à Bercher.

Lise Courvoisier rajoute que tous les membres de la Municipalité sont absolument contre cette décision de fermeture.

La Municipalité a alerté les pouvoirs publics, tous partis confondus. Tout ce qui devait être fait a été fait. Elle rappelle que la Municipalité a envoyé un courrier à Mme Cesla Amarelle en lui demandant une entrevue. La Municipalité se rendra in corpore à ce rendez-vous. Sans être toutefois certains que Mme Amarelle les reçoive.

Lise Courvoisier pense que vingt-sept communes faisant partie de ce groupement, est énorme. Si cela a un sens pour le secondaire, il n'a pas de sens pour le primaire qui devrait rester un petit groupement.

Un groupement de 27 communes implique que toutes ne peuvent pas être représentées au CODIR

Tous les députés et députées trouvent aussi qu'il y a une faille au niveau des décisions à ce niveau-là.

L'objet n'a pas encore fait état d'une décision claire et net de l'organe exécutif en mentionnant la fermeture de certains collèges, mais il est tout de même prévu d'en construire de nouveaux. Ce sujet est fondu dans un programme de l'ASIRE par rapport aux extensions mais il n'y a pas eu de décision. La Municipalité ira jusqu'au bout dans ses démarches.

M. Ferrot pense que les décisions stratégiques se prennent à l'ASIRE et il eut été de bon ton de manifester notre opposition à l'ASIRE. Il faut marquer dans les instances décisionnelles sa désapprobation.

M. Daniel Courvoisier parle de l'Association d'Amenée d'Eau de la Menthue et nous lit quelques pages y relatives (voir en annexe).

M. Jean-François Deriaz revient sur le problème de l'école qui lui tient à cœur. Il est persuadé que la décision finale ne doit pas venir de l'ASIRE. La décision doit être politique.

Il propose au Conseil Général d'appuyer la Municipalité dans la mesure du possible, par l'intermédiaire d'une résolution que le Conseil Général pourrait adopter ce soir, et qui devrait être envoyée aussi à la Préfecture et au Canton.

M. Deriaz propose un texte qu'il nous lit (voir en annexe).

Lise Courvoisier se réjouit de cet appui qui est un plus. Elle informe qu'il y a quand même une question de compétence. La compétence de l'enclassement est du domaine des Communes qui par leur participation à une Association perdent ce pouvoir pour le donner à l'Association, donc c'est un problème au Département.

Lise Courvoisier mentionne que la date de 2021 n'a pas été fixée par hasard, mais qu'il s'agit de la date de fin de contrat d'emprunt avec l'ASIRE.

Donneloye a une situation particulière. La possibilité d'aller sur Yvonand avait été étudiée, mais financièrement on n'y arrivait pas.

Qu'on aille sur Yvonand ou sur Bercher, nous restons à la frontière, en bout de ligne.

Ce qui est choquant, c'est que ce collège de Donneloye est en parfait état.

Certains Collège, même à St-Cierges, n'offrent de loin pas les conditions qui sont offertes au Collège de Donneloye.

Mme Sandrine Tolivia de Donneloye, se pose la question à savoir si c'est un problème de manque de place qui est en jeu ?

La Municipalité avait déjà inscrit cette proposition dans sa lettre, en proposant la salle de Municipalité. La possibilité d'agrandissement par d'autres locaux était envisagée (salle de la Cousette, etc...)

La Municipalité a aussi écrit qu'elle était prête à mettre très rapidement sur pied un accueil des enfants pour les repas de midi.

Mme Sylviane Chabloz informe que l'idée de l'ASIRE était « on ferme le Collège de Donneloye en 2021, voire 2020, quand les travaux d'agrandissement de Thierrens seront terminés ».

M. Deriaz propose de faire voter le conseil général sur la proposition de résolution et s'il fallait la reformuler d'une autre manière d'un point de vue juridique, cela se ferait lors d'un prochain conseil général.

M. Gilbert Gavillet propose de passer au vote

La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Deriaz rajoute qu'il y a quelques années, nous avons voté pour Harnos, qui devait harmoniser l'école dans l'ensemble du canton, ce qui doit favoriser le transfert d'un élève d'une Association à l'autre en cas de déménagement, vu que toute la structure des écoles devraient être la même grâce à Harnos.

On a mentionné la Commune de Donneloye, au sommet du triangle par rapport à Yvonand, Bercher et Yverdon. Quel que soit le groupement que l'on choisirait, si on en avait la possibilité, on est toujours dans ce triangle, mais grâce à Harnos, pour les petits, dans l'idée de réduire les transports et de favoriser la concentration locale, nous pouvons proposer au canton que, pour les premières années, il n'y ait pas que le groupement de l'ASIRE qui ait accès à nos classes, mais aussi d'autres villages autour. (Molondin, Cronay, et d'autres).

M. Jean-Paul Lecoq de Gossens demande si les habitants de Gossens devront subir encore longtemps l'éternel chantier au milieu du village ?

Jean-Michel Pache informe que la Municipalité n'a que peu de solutions soit : demander la sécurisation de l'accès au chantier. Il a été posé de nouvelles barrières du côté de la route. La Municipalité a demandé au propriétaire de faire un peu d'ordre dans le chantier

La Municipalité s'est adressée au Canton – service de sécurité de chantier – et à un inspecteur de la SUVA.

La situation est ubuesque dans le sens que le propriétaire à acheter le bâtiment. Il a démarré les travaux puis a perdu son emploi de ce fait, sa situation financière a changé. Le chantier est actuellement bloqué. La Municipalité travaille sur le sujet.

Mme Ursula Ziehli de Mézery demande s'il pourrait être installé à la déchetterie de Mézery un container à disposition des habitants qui pourraient y déposer des affaires en bon état et à donner.

Concernant le Restaurant, Mme Ziehli demande d'impliquer la population en leur demandant leur envie afin de créer un groupe de réflexions.

Jean-Michel Pache répond que la Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.00

M. Gilbert Gavillet souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Mme Lise Courvoisier informe qu'une verrée a lieu au Restaurant. Elle souhaite à tous d'excellentes fêtes, et ses vœux de santé et de bonheur.

Le Président :
Gilbert Gavillet

La secrétaire :
Murielle Jaquier